



UATL
14 RUE POCQUET DE LIVONNIERES
49100 ANGERS

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 08 FEVRIER 2018

Le 08 février à 14h30 au Théâtre LE QUAI à ANGERS (MAINE ET LOIRE), les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire annuelle sur la convocation d'Alain JACOBZONE en date du 19 janvier 2018

Présences

- Le président Monsieur Alain JACOBZONE chargé de présider la séance
- Vice-président, Monsieur Roger PILET
- Trésorier, Monsieur Philippe CHALLIOL
- Secrétaire du conseil, Monsieur Jean-Paul GIFFARD
- Trésorière adjointe, Madame Nicole GRAVOUIL

Le président informe que l'assemblée peut valablement délibérer étant donné que :

- Les 3 202 adhérents inscrits ayant été convoqués
- 819 membres ont élargé
- 678 adhérents sont représentés soit un total de 1 497 personnes présentes ou représentées

Le quorum de 1067, correspondant au 1/3 des adhérents, est dépassé.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Révision des statuts actuels

- 1) Présentation du groupe de travail
- 2) Réorganisation de la direction de l'association
- 3) L'amélioration de l'efficacité du fonctionnement de l'UATL

Résolutions

1) Présentation du groupe de travail

Présentation de la composition du groupe de travail par M. CHALLIOL. Ce groupe était composé de :

- Vice-président, Monsieur Roger PILET
- Trésorier, Monsieur Philippe CHALLIOL
- Trésorière adjointe, Madame Nicole GRAVOUIL
- Administratrice/Service accueil : Madame Nelly LHOTELLIER
- Administrateur : Monsieur Eric HENRY
- Directrice : Madame Isabelle FOUIN






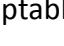
2) Réorganisation de la direction de l'association

- Création d'un poste de directeur/directrice administratif(ve) salarié(é)
- Révision de la composition et du fonctionnement du bureau de l'association
 - o Président
 - o Vice-Président
 - o Trésorier
 - o Secrétaire

Les quatre membres exécutifs ont une position de supervision et doivent travailler ensemble. Il est possible d'adjoindre au bureau des personnes qualifiées et le « directeur administratif » fait partie du bureau (avec voix consultative).

3) Améliorer l'efficacité du fonctionnement de l'UATL

Titre 1 : Constitution, objet, ressources

- Simplification de la dénomination de l'association : UATL-ECA  UATL
- Principe de laïcité
- Objectif de partage
- Simplification de la définition des membres de l'association
 - o Membres adhérents  Membres adhérents
 - o Membres de droit  Membres de droit
 - o Anciens Présidents  Cessation immédiate
 - o Membres associés  Cessation au 1^{er} octobre 2019
 - o Membres bienfaiteurs  Cessation immédiate
- Début et fin de l'exercice comptable : 1^{er} juillet au 30 juin

Titre 2 : Administration

- Diminution du nombre des administrateurs : 30 à 20
- Objectif de parité femmes/hommes
- Eclaircissement et élargissement des pouvoirs du Conseil d'Administration
 - o Désignation des vérificateurs aux comptes

- Vote des budgets
- Arrêté des comptes
- Ordre du jour des assemblées générales
- Administrateurs chargés de missions particulières

Titre 3 : Assemblées Générales

- Eclaircissement sur les personnes présentes et sur leurs droits
 - Membres adhérents avec droit de vote
 - Autres personnes avec voix consultative
- Représentation des adhérents absents
 - Chaque adhérent peut recevoir 5 pouvoirs
 - Le Président peut recevoir des pouvoirs dans la limite de 2% des adhérents
- Fixation d'une règle de quorum unique : du quart des adhérents présents ou représentés
- ce sont les majorités requises qui diffèrent :
 - Majorité simple pour Assemblées Ordinaires
 - Majorité des 2/3 pour Assemblées Extraordinaires
 - Majorité des ¾ pour Assemblées de dissolution

Titre 4 : Dispositions diverses

- Le règlement intérieur
 - Outil mis à jour régulièrement
 - Servant de base à l'information de tous
- Applications différée de certaines dispositions des nouveaux statuts : les assemblées Générales Extraordinaires et Ordinaires qui se tiennent le jour de l'examen des statuts suivent les règles en vigueur au moment où elles se tiennent.

Après débat, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'approuver les modifications statutaires par un vote par bulletin secret : Nombres de votants = 1497

OUI	1105
NON	226
ABSTENTION	112
NULS	17

Nombre exprimés = 1460 soit plus des ¾ des suffrages (majorité requise : les 2/3 des présents ou représentés).

Les modifications statutaires telles que représentées sont donc adoptées par 75.68% des adhérents ayant émargés ou représentés et le texte intégral des statuts ainsi modifiés figure en annexe

Le Secrétaire
Jean-Paul GIFFARD